

57 % des Martiniquais bénéficient d'au moins une prestation de la Caf

Insee Analyses Martinique • n° 66 • Novembre 2023



En décembre 2021, 104 500 foyers allocataires martiniquais perçoivent au moins une prestation de la Caisse d'allocations familiales (Caf) dans les domaines des besoins familiaux, de l'insertion-solidarité et du logement. Ainsi, 207 100 personnes sont couvertes, soit 57 % des habitants de la région. Les bénéficiaires vivent plus souvent au sein d'une famille avec enfants et beaucoup sont en situation de monoparentalité. Si les prestations perçues pèsent peu dans les revenus de certains foyers allocataires, d'autres ne disposent que de ces aides pour vivre.

En partenariat avec :



(AEEH) sont versées sans conditions de ressources. En Martinique, 72 % des habitants couverts par une prestation de la Caf vivent au sein d'une famille avec enfants, contre 64 % de la population régionale ► **figure 2**. Les personnes couvertes vivent plus souvent en famille monoparentale (40 % contre 32 % dans la région). Les personnes en couple sans

enfant bénéficient peu des aides de la Caf. Elles représentent 3 % des foyers bénéficiaires de prestations contre 17 % des ménages martiniquais. Ces couples répondent en effet moins aux critères d'attribution (plafonds de ressources, absence d'enfant). Six personnes de référence de foyers allocataires sur dix ont 40 ans ou plus. Celles qui ont plus de

En décembre 2021, 104 500 foyers allocataires ► **définition** martiniquais perçoivent au moins une aide de la Caf. En prenant en compte l'allocataire principal, son conjoint, ses enfants et les autres personnes à charge, ces foyers regroupent 207 100 personnes, dont 81 500 enfants. Entre les aides à l'insertion solidarité, à la famille et au logement, 682,4 millions d'euros sont distribués sur l'année par la Caf de Martinique.

Six habitants sur dix appartiennent à un foyer allocataire

Près de six Martiniquais sur dix (57 %) sont bénéficiaires d'au moins une aide de la Caf, soit un taux de couverture ► **définition** supérieur à celui de l'Hexagone (49 %). Le taux de couverture varie de 38 % dans la commune de Fonds-Saint-Denis à 66 % au Prêcheur. Les communes les plus peuplées affichent des taux élevés, avec 62 % à Fort-de-France et 57 % au Lamentin ► **figure 1**.

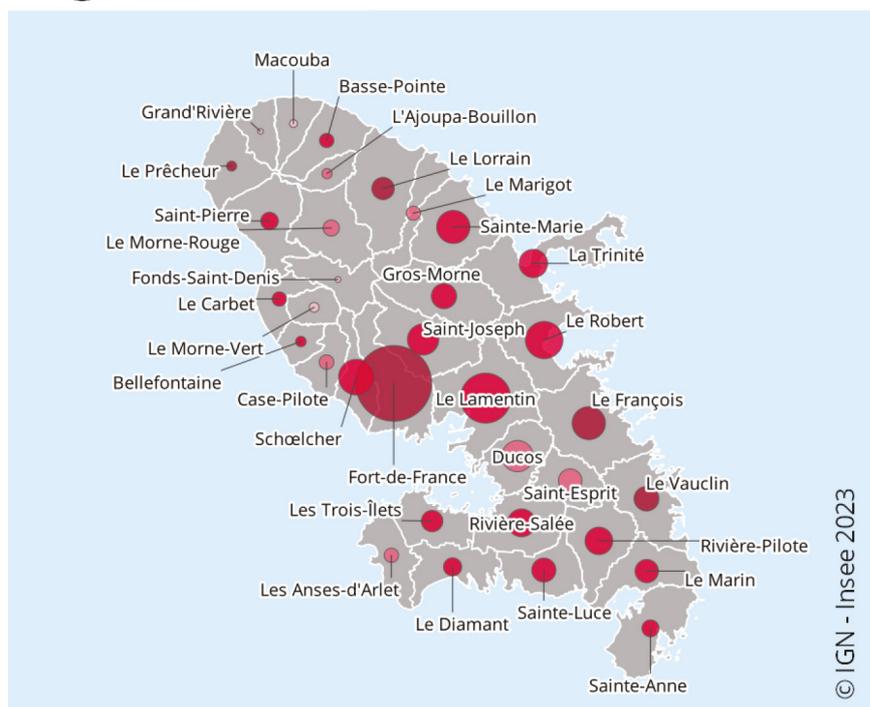
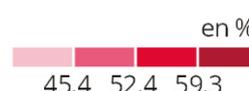
Neuf bénéficiaires sur dix perçoivent une allocation sous conditions de ressources. Comme en France métropolitaine, seules les allocations familiales, l'allocation de soutien familial (ASF) et l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé

► 1. Nombre d'allocataires et taux de couverture par commune en 2021

Nombre d'allocataires



Taux de couverture



Sources : Cnaf, fichier Allstat Fr6 décembre 2021, traitement : Cnaf, Insee.

60 ans sont moins représentées (16 %) que dans la population régionale (40 %). À l'exception des prestations de logement, elles dépendent des caisses de retraites et non des Caf pour les allocations de soutien aux personnes âgées et les prestations composant le minimum vieillesse.

En 2021, l'insertion solidarité représente 57 % du montant des prestations versées en Martinique, les besoins familiaux 26 % et le logement 17 %. Six foyers allocataires sur dix (65 %) ne bénéficient que d'un seul des trois types de prestations, tandis que 13 % cumulent les trois catégories ► **figure 3.**

Quatre Martiniquais sur dix bénéficient d'une prestation liée aux besoins familiaux

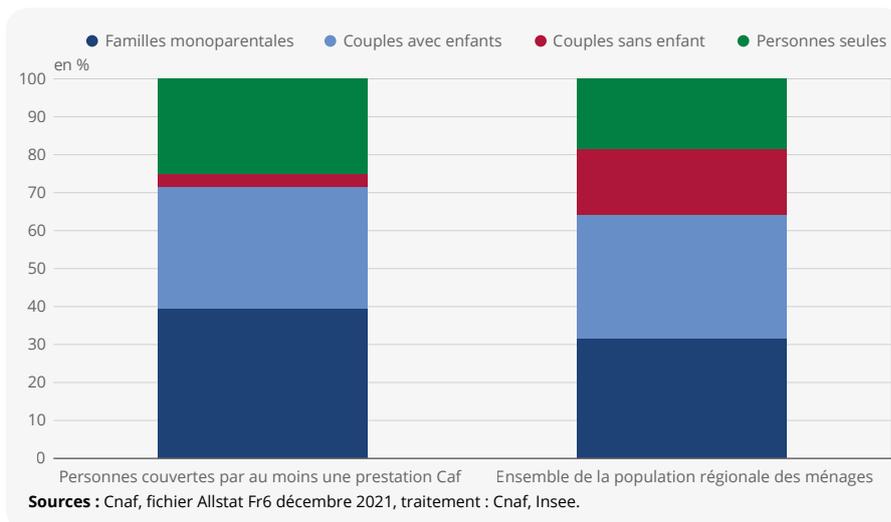
En décembre 2021, 47 600 foyers allocataires martiniquais bénéficient d'une prestation liée aux besoins familiaux, couvrant 144 900 personnes, soit 40 % des habitants de la région. Parmi ces foyers, neuf sur dix bénéficient des allocations familiales, plus qu'en France métropolitaine. En effet, les allocations familiales sont accordées dès le premier enfant dans les régions ultramarines alors qu'elles le sont à partir du deuxième en France hexagonale. Les foyers accueillant des enfants de moins de 3 ans peuvent bénéficier de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje). En Martinique, 8 900 foyers en bénéficient.

Un Martiniquais sur trois bénéficie d'une prestation d'insertion solidarité

En Martinique, 71 700 foyers perçoivent une prestation d'insertion solidarité, couvrant 120 600 personnes, soit 33 % de la population régionale. Parmi elles, 60 700 personnes sont couvertes par le revenu de solidarité active (RSA), 700 par le revenu de solidarité Outre-mer (RSO), 57 300 par la prime d'activité et 11 700 par l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

La part des foyers bénéficiaires du RSA est plus importante en Martinique (34 %) qu'en France métropolitaine (13 %). Cela s'explique en partie par une situation dégradée de l'emploi dans la région. Le taux de chômage y est plus élevé (13 % contre 8 % en France métropolitaine) et les personnes éloignées durablement de l'emploi plus nombreuses : 34 % des demandeurs d'emploi en 2021 sont inscrits depuis deux ans ou plus à Pôle Emploi en Martinique (contre 13 % en France hors Mayotte). En conséquence, davantage de personnes en fin de droit aux allocations chômage se tournent vers le RSA.

► 2. Répartition des personnes couvertes et de l'ensemble de la population régionale, selon la situation familiale

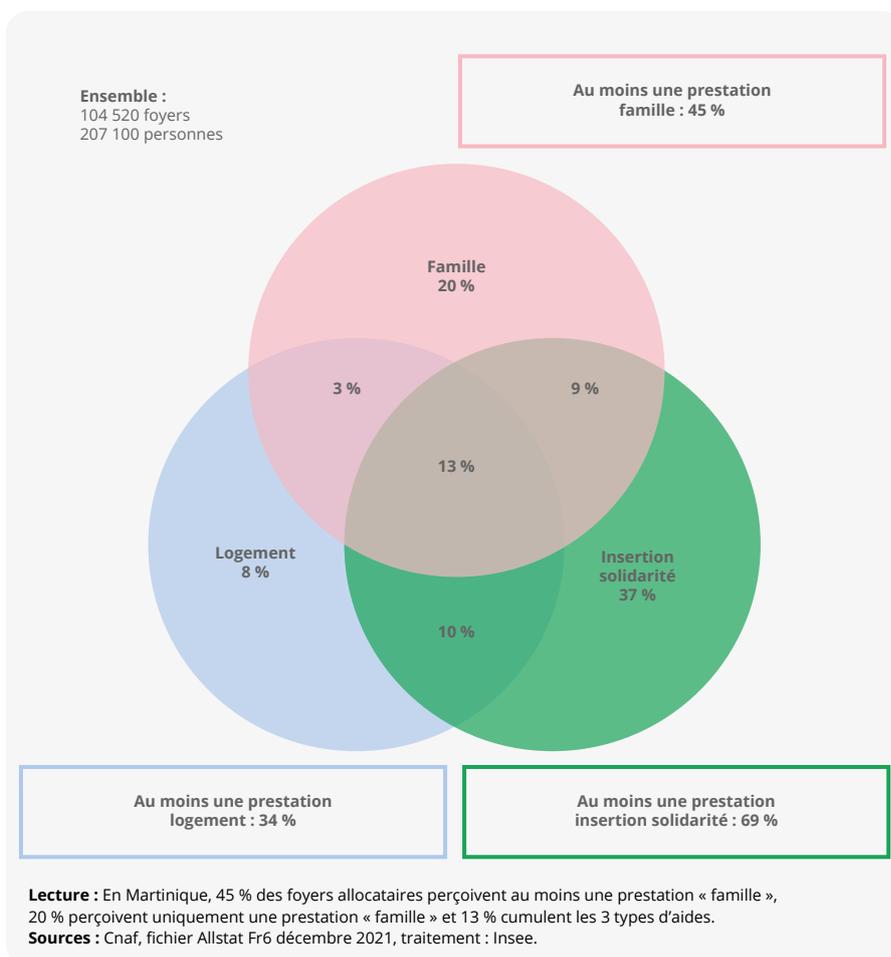


Un habitant sur cinq bénéficie d'une prestation logement

En décembre 2021, 36 200 foyers bénéficient des aides au logement dans la région, couvrant 72 500 personnes, soit un habitant sur cinq (20 %), comme au niveau national. L'aide personnalisée au logement (APL) n'y est pas disponible. Deux aides

sont proposées : l'allocation de logement familiale (ALF) et l'allocation de logement sociale (ALS). En Martinique, les personnes vivant seules sont les principales bénéficiaires de ces aides (46 %) suivies des familles monoparentales (44 %). Près de 1 400 étudiants en bénéficient. Ils sont souvent localisés dans les communes de la région qui concentrent les établissements

► 3. Répartition des foyers allocataires de la Caf selon le type de prestations



d'enseignement supérieur, principalement Fort-de-France et Schoelcher. Le taux de couverture varie selon la commune avec un niveau plus élevé à Saint-Pierre (30 %) et à Fort-de-France (27 %), tandis qu'il est plus faible à Ducos (14 %) et à Case-Pilote (13 %). La Martinique se caractérise par une plus forte proportion de bénéficiaires d'aides au logement dans le parc locatif social (53 %) que privé (45 %), contrairement à l'Hexagone (respectivement 40 % et 50 %).

Les prestations représentent une faible part du revenu total pour plusieurs profils d'allocataires

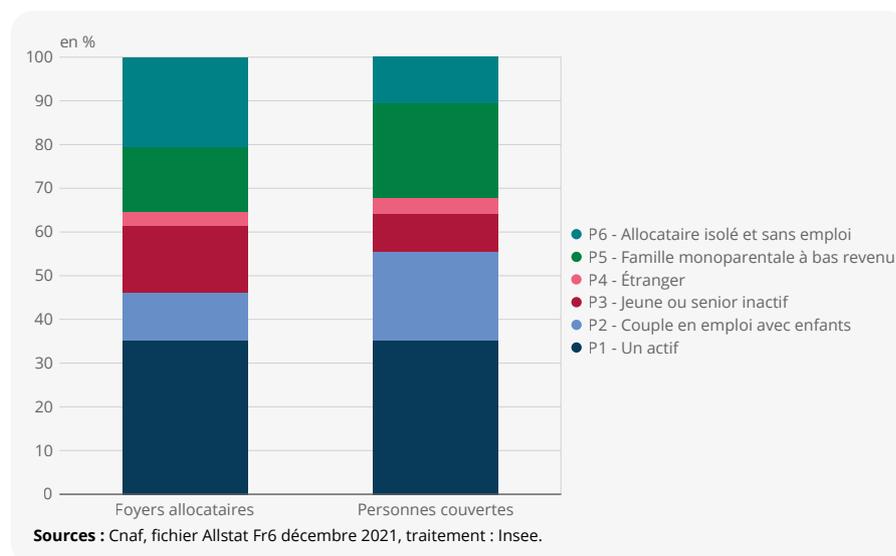
Afin de décrire de manière synthétique les 104 500 foyers allocataires de Martinique, une classification ► **méthodologie** permet de dégager six profils distincts ► **figure 4**.

Le premier profil correspond aux foyers avec un actif en emploi, bénéficiant de la prime d'activité et des allocations familiales. Il regroupe un foyer allocataire sur trois. Ces foyers se caractérisent par la présence d'un seul actif en emploi (99 %) et se composent de familles monoparentales (44 %) avec un ou deux enfants, ainsi que de personnes vivant seules (42 %). Plus de la moitié de ces foyers touchent les allocations familiales. Toutefois, la prime d'activité est l'allocation la plus courante au sein de ce profil (68 % contre 31 % pour l'ensemble des allocataires de la région). Le montant des prestations perçues par ce profil s'élève à 380 € mensuels en moyenne, ce qui représente moins de la moitié de leur revenu total pour la plupart des foyers (89 %).

Le second profil regroupe des couples aux revenus plus élevés qui bénéficient des prestations familiales sans conditions de ressources. Il représente 11 % des foyers allocataires de Martinique et regroupe principalement des couples avec au moins un enfant, ce qui les rend éligibles aux prestations liées à l'enfance. Dans la grande majorité de ces foyers (87 %), deux actifs sont en emploi, ce qui se traduit par un revenu global élevé par rapport aux autres allocataires. Ainsi, deux tiers d'entre eux ne bénéficient que des prestations versées automatiquement à la naissance d'un enfant, sans condition de ressources préalable. En moyenne, ces foyers allocataires perçoivent 210 € de prestations mensuelles.

Le troisième profil regroupe des allocataires inactifs et vivant seuls qui perçoivent l'allocation logement. Il représente 15 % des foyers allocataires martiniquais. Il se caractérise par l'absence d'actif en emploi et est

► 4. Répartition des foyers allocataires et de la population couverte de Martinique selon six profils



principalement constitué de personnes vivant seules. Si les personnes de plus de 60 ans sont prédominantes (57 %) dans ce profil, la part des allocataires de moins de 25 ans atteint 12 % (contre 6 % de l'ensemble des allocataires dans la région). Ce profil est composé principalement d'étudiants (9 % contre 2 % pour l'ensemble), de retraités (37 %), de chômeurs (32 %) et d'autres personnes inactives (21 %). Six foyers sur dix bénéficient des allocations logements, contre un sur trois dans la région. Avec une moyenne de 340 € par mois, les prestations perçues ne représentent pas la part la plus importante du revenu global de ces foyers allocataires. Elles représentent au moins la moitié des revenus pour près de 15 % d'entre eux.

Les prestations représentent jusqu'à l'intégralité du revenu pour la majorité des foyers des autres profils

Le quatrième profil regroupe exclusivement des allocataires étrangers dont 39 % résident dans des quartiers prioritaires de la ville (QPV) ► **définition**. Ce profil est minoritaire en Martinique, il représente 3 % des foyers allocataires. Dans ce profil, deux foyers sur trois sont des ménages à bas revenus ► **définition** et 67 % des foyers ne comptent aucun actif en emploi. Ils bénéficient d'une protection sociale diversifiée : 70 % d'entre eux reçoivent des allocations logement, 52 % des allocations familiales et 47 % le RSA. Ils cumulent en moyenne 720 € de prestations sociales mensuelles. Le poids de ces prestations dans leur revenu global est important : 39 % d'entre eux ne disposent que de ces aides pour vivre.

Le cinquième profil regroupe des familles monoparentales à bas revenus qui cumulent les trois types de prestations sociales. Il regroupe 15 % des foyers allocataires martiniquais. Les familles nombreuses sont très présentes, avec un foyer sur cinq comptant au moins trois enfants. Ces familles représentent ainsi 22 % des personnes couvertes par au moins une allocation. De plus, 42 % des foyers de ce profil ont au moins un enfant âgé de moins de 6 ans, soulignant les besoins spécifiques de soutien familial liés à la petite enfance. La situation économique de ces familles est précaire, la plupart des foyers (98 %) n'ayant aucun actif en emploi. Parmi ces familles, 95 % perçoivent les allocations familiales, 69 % le RSA et 62 % les allocations logement. En outre, 46 % d'entre elles bénéficient de ces trois prestations à la fois. Ces foyers bénéficient ainsi de prestations sociales plus élevées que les autres profils avec 1 080 € mensuels en moyenne. Pour plus de la moitié d'entre eux (55 %), elles composent l'intégralité des revenus.

Le sixième profil regroupe des allocataires sans emploi, vivant seuls, principalement couverts par le RSA, et pour qui les prestations représentent la majeure partie, voire la totalité de leur revenu. Un foyer allocataire sur cinq compose ce profil qui regroupe principalement des personnes vivant seules (98 %). Par conséquent, ce profil représente 11 % des personnes couvertes en Martinique. Pour ces foyers la difficulté à s'intégrer sur le marché du travail est récurrente, avec 73 % de référents allocataires inactifs (ni étudiants, ni à la retraite) et 23 % au chômage. Trois foyers sur quatre sont couverts par le RSA, un sur quatre perçoit l'AAH. Ces allocataires reçoivent en moyenne 660 € mensuels

de la CAF. Ces aides représentent l'intégralité de leurs ressources pour 95 % d'entre eux. ●

Mocquet C., Thioux E. (Insee)



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Encadré – Les actions de la Caf à destination de la petite enfance

La Caf propose plusieurs aides financières aux familles ayant des enfants de moins de 3 ans. Ces prestations sont destinées à soutenir les parents lors de l'arrivée d'un nouvel enfant, à accompagner la réduction d'activité ou l'accès à un mode de garde. Le montant de ces prestations pour la petite enfance s'élève à 39,3 millions d'euros en 2021 en Martinique. Parallèlement à ces aides distribuées directement aux familles, la Caf finance également des structures d'accueil pour les jeunes enfants à hauteur de 21,1 millions d'euros en 2021.

Les dispositifs de garde formels sont de trois types : le collectif en crèche, l'individuel auprès d'une assistante maternelle agréée et la préscolarisation dès 2 ans. Ils participent au développement des jeunes enfants, en particulier ceux issus de familles défavorisées. Investir dans la petite enfance est une stratégie d'action de la Caf dont les objectifs sont de développer l'égalité des chances pour tous les enfants et de réduire la pauvreté familiale. Le taux de couverture des modes de garde formels rapporte la capacité théorique d'accueil à la population des enfants de moins de 3 ans. En Martinique, en 2020, le taux de couverture du jeune enfant atteint 55 %, valeur nettement plus élevée que dans l'ensemble des DROM (31 %) et légèrement inférieur au niveau national (59 %). Au niveau infra régional il existe des disparités. En particulier, la Communauté d'Agglomération du Centre Martinique jouit d'un taux de couverture de l'accueil petite enfance nettement plus élevé (64 %) que celui de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (48 %) ou de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique (46 %).

► Sources

Cette étude exploite les données sur les allocataires Caf provenant des fichiers des Caisses d'allocations familiales. Le champ est celui de l'ensemble des foyers allocataires ayant un droit versable à au moins une prestation au cours du mois de décembre 2021 ou à une prestation versée en une seule fois au cours de l'année, dans la région Martinique. Pour des raisons méthodologiques, les chiffres de cette publication peuvent légèrement différer de ceux diffusés sur Cafdata ou sur insee.fr. Il existe d'autres types de prestations sociales gérées par d'autres organismes publics (par exemple l'allocation de soutien aux personnes âgées), qui ne sont pas analysées dans cette étude.

► Méthodologie

À partir des données Caf 2021, une classification a été réalisée afin de mettre en exergue des profils d'allocataires en fonction du type de prestations perçues et des caractéristiques socio-démographiques des foyers allocataires. La typologie résulte d'une analyse en composantes principales réalisée sur ces variables, suivie d'une classification ascendante hiérarchique. Le choix du nombre de profil s'est porté à six, dans le but de synthétiser au mieux les différences entre les foyers allocataires sans masquer leurs différences. Chaque foyer allocataire est ensuite rattaché à l'un de ces profils, en fonction de sa proximité avec les caractéristiques du foyer « type » de chaque profil.

► Définitions

Un **foyer allocataire** regroupe le responsable du dossier Caf et ses éventuels ayants droit (conjoint, enfants et autres personnes à charge).

Le **taux de couverture** mesure la part des personnes couvertes par au moins une prestation de la Caf dans la population totale, (c'est-à-dire toutes les personnes qui bénéficient directement ou indirectement d'une prestation de la Caf, en étant membres d'un foyer allocataire).

Les **prestations familiales** peuvent être versées soit sans condition de ressources (l'allocation familiale (AF) versée dès le premier enfant, l'allocation de soutien familial (ASF) versée pour les familles monoparentales avec au moins un enfant de moins de 20 ans, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et l'allocation journalière de présence parentale (AJPP) versée si le parent s'occupe de son enfant malade, accidenté ou handicapé), soit sous conditions de ressources (prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), allocation de rentrée scolaire (ARS) et complément familial (CF)).

La **prestation partagée d'éducation de l'enfant** (PreParE) fait partie de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje). Elle permet à un ou aux deux parents ayant au moins un enfant à charge de moins de 3 ans (ou moins de 20 ans en cas d'adoption) de cesser ou réduire leur travail pour s'en occuper.

Les **compléments de revenus de solidarité et d'insertion** comprennent la prime d'activité, le revenu de solidarité active (RSA) et de solidarité Outre-mer (RSO) et l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et ont pour objet de compléter les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent un revenu garanti.

Un **quartier prioritaire de la politique de la ville** (QPV) est un territoire d'intervention du ministère de la Ville, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Le contour des QPV est défini par des revenus de leurs habitants plus faibles que ceux des habitants des unités urbaines dans lesquelles ils sont situés.

Sont considérés comme **ménages à bas revenus** ceux qui perçoivent moins de 60 % du niveau de vie médian de la population. Il correspond dans cette étude à un revenu disponible de 1 135 euros par mois pour une personne vivant seule et de 2 384 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans.

► Pour en savoir plus

- **Formont C. (Insee), Jacquemin L. (Cnaf)**, « En 2021, baisse du nombre de bénéficiaires d'une aide au logement un peu moins marquée dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville », Insee Focus n° 289, janvier 2023.
- **Creignou A., Jeanne-Rose M. (Insee)**, « 27,4 % des Martiniquais vivent sous le seuil de pauvreté en 2019 », Insee Analyses Martinique n° 54, mai 2022.
- **Chanteur B., Jeanne-Rose M., Reif X. (Insee)**, « Un quart des Martiniquais indiquent une dégradation financière liée au premier confinement », Insee Analyses Martinique n° 47, septembre 2021.
- **Creignou A. (Insee)**, « Les QPV d'Antilles-Guyane : des quartiers avec une population aux profils variés, globalement plus défavorisée qu'en France métropolitaine », dans « Vulnérabilité et ressources des quartiers prioritaires, rapport ONPV 2020 », ANCT, juillet 2021, pages 17 à 20.
- **Guillaume M. (Caf), Mocquet C., Thioux E. (Insee)**, « Six Guadeloupéens sur dix bénéficient d'au moins une prestation de la Caf », Insee Analyses Guadeloupe n° 77, novembre 2023.
- **Conan C. (Caf), Mocquet C., Thioux E. (Insee)**, « Six Guyanais sur dix bénéficient d'au moins une prestation de la Caf », Insee Analyses Guyane n° 66, novembre 2023.

